

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/EJ/CR.

Domaine : 3.
Domaine et patrimoine.

Sous domaine : 3-3
Location.

OBJET :
Location d'un appartement 25
Rue de l'école LAVAL
ABROGATION ARRETE 2024 04
062

DATE

13/05/2024

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

22 MAI 2024

ARRÊTE DU MAIRE

2024

05

065

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la délibération en date du 10 JUILLET 2020, par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'arrêté n°2023-06-074 en date du 20 JUIN 2023 par lequel la commune a conclu un contrat de bail avec Mme Cassandra DIETRICH & M. Alexandre PEZZUCHI.

CONSIDERANT la demande formulée par Mme Cassandra DIETRICH en date du 10 avril 2024, de rompre le contrat qui la lie à M. Alexandre PEZZUCHI.

CONSIDERANT le courrier en date du 6 mai 2024 réceptionné en mairie le 13 mai 2024, par lequel M. Alexandre PEZZUCHI souhaite rompre le bail de location d'un logement sis 2, rue de l'école, hameau de Laval ;

ARRÊTE

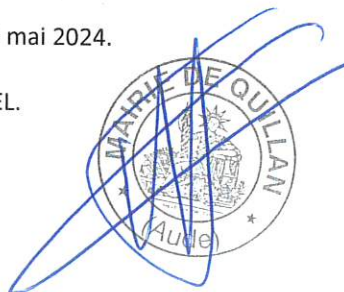
ARTICLE 1 : L'arrêté 2024-04-062 est abrogé

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 13 mai 2024.

Le Maire,
Pierre CASTEL.



2024-05-065**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-05-22T16-21-53.00 (MI253080724)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20240522-2024-05-065-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Location d'un appartement 25 Rue de l'école LAVALLÉE-DE-ROGATION
ARRETE 2024 04 062**Date de décision :** May 22, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération *la suite + AR → Compta le 23/05/2024***Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations**Identifiant unique de l'acte****antérieur :****Acte :** 2024 05 065.PDF**Préparé**

Date 22/05/24 à 16:21

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 22/05/24 à 16:21

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 22/05/24 à 16:27